

**Séance ordinaire du Conseil municipal  
du 21/04/2026**

**Date de la convocation :  
16/04/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de suffrages exprimés	22
Vote : POUR	22
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD , Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE, M. Franck SOULAN.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 01 conseiller municipal

M. Christophe DUMERGUE.

Mme Mélanie ROULLAND a été désignée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-04-21-51 – RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : M. le Maire**

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Conformément aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, chaque collectivité doit tenir à jour un tableau des effectifs, qui recense l'ensemble des emplois autorisés par le Conseil municipal.

Ce tableau constitue un document de référence :

- il ne correspond pas aux agents effectivement en poste,
- mais aux emplois ouverts budgétairement et juridiquement, permettant à la collectivité de recruter.

Toute création, modification ou suppression d'un emploi doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

La mise à jour régulière du tableau des effectifs permet ainsi :

- d'adapter les moyens humains aux besoins des services,
- d'assurer la continuité du service public,
- et de garantir la conformité de la gestion des ressources humaines avec le cadre réglementaire.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à la création d'un emploi supplémentaire afin de répondre aux besoins du service technique.

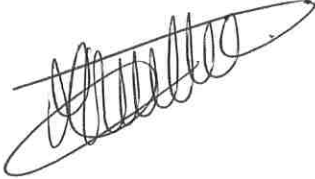
**Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE CRÉER** un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 21 avril 2026.
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs comme suit :
  - Filière : Technique
  - Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux
  - Grade : Adjoint technique
  - Effectif budgétaire actuel : 16
  - Nouvel effectif : 17
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi modifié.
- **DE PRÉCISER** que l'agent recruté sur cet emploi bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondantes sont inscrits au budget principal 2026, chapitre 012.

Le 21/04/2026,

La secrétaire de séance,  
Mélanie ROULLAND



Le Maire,  
Lionel MONTILLAUD



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.*